



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

024-212400915-20260513-26_2026-DE
le 18/05/2026

N° 26/2026

L'an deux mille vingt six

Le 13 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Eric CHERON, Maire.

Date de la convocation du conseil : 07 mai 2026

Secrétaire de séance : Anaïs SARDAN

PRESENTS : M Mmes Eric CHERON, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Hélène KEMPLAIRE, Stéphane ALVES DE MATOS, Françoise JOUVE, Mylène SIGALAT, Paul SAULNIER, Jérôme CABASSU, Loïc GUINOT, Corentin PRUNIS, Ali LAADJ.

EXCUSE : Isabelle MAUMELLE a donné procuration à Eric CHERON

Agathe MICHEL a donné procuration à Hélène KEMPLAIRE

Myriam AKROUN a donné procuration à Ali LAADJ

OBJET : Remplacement d'un délégué titulaire au SICTOM du Périgord Noir

Vu les articles L.2121-33 du code général des collectivités territoriales disposant que « *Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.* » ;

Vu les articles L.5212-7 et L.5711-1 du CGCT

Vu l'article L2121-21 du CGCT disposant que « [...] Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. [...] » ;

Vu la délibération N°15/2026 prise le 20 mars 2026, désignant les représentants suivants au SICTOM :

Noms Syndicats/Organismes	Titulaires	Suppléants
SICTOM	- Paul SAULNIER - Ali LAADJ	- Agathe MICHEL - Loïc GUINOT

Considérant la lettre de M. Paul SAULNIER adressée à M. le Maire, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire pour remplacer M. Paul SAULNIER au sein de cet organisme.

Après appel à candidature, il est procédé au vote et à l'unanimité, l'élu suivant : Stéphane ALVES DE MATOS est déclaré représentant de la commune, au sein du SICTOM. Cette information sera transmise au SICTOM et à la Communauté de Communes de Domme-Villefranche du Périgord.

Noms Syndicats/Organismes	Titulaires	Suppléants
SICTOM	- Stéphane ALVES DE MATOS - Ali LAADJ	- Agathe MICHEL- Loïc GUINOT

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 18 mai 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Eric CHERON



La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur www.telerecours.fr